



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 100026

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur la proposition formulée dans le rapport de l'institut Montaigne intitulé « Adapter la formation de nos ingénieurs à la mondialisation » et consistant à généraliser les possibilités d'échanges de cours. Il lui demande donc son avis sur la proposition.

Texte de la réponse

Les échanges de cours entre écoles sont aujourd'hui mis en oeuvre par de nombreuses écoles d'ingénieurs qui ont développé des partenariats soit avec des écoles d'ingénieurs, soit avec d'autres types d'écoles comme les écoles de commerce ou d'architecture. Les accords entre les écoles concernant ce type d'échanges sont de plus en plus nombreux. Ces échanges sont bénéfiques et permettent aux élèves de développer et d'acquérir des compétences complémentaires et transversales. Cependant, de telles procédures nécessitent d'être très strictement encadrées et codifiées. En effet, une formation, quelle soit d'architecte, d'ingénieur ou commerciale, doit répondre à un strict cahier des charges fixant un nombre d'heures d'enseignement et l'acquisition de compétences précises. Le temps passé au sein d'une autre école ne peut l'être au détriment de l'acquisition des compétences relatives au diplôme originellement préparé ou se traduire par un allongement excessif de la durée des études.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100026

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1386

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6070